

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/10/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation

17/09/2021

Date d'affichage

27/09/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

11/10/2021

et publication du :

11/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de Beaulieu, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

Mme BADAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DIDIER Françoise, Mme DOS SANTOS Christine, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

Procurations :

M. HUGON Lionel donne pouvoir à Mme DIDIER Françoise, M. MERCA Gil donne pouvoir à M. QUENTIN Régis, Mme DELEUZE Chloé donne pouvoir à M. ROGIER Jean-Paul

Etait absent :

M. JOPPART Eric

Etaient excusés :

Mme DELEUZE Chloé, M. HUGON Lionel, M. MERCA Gil, M. ROUX Vincent

A été nommé comme secrétaire de séance : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL02_07102021

Objet : Tarif repas cantine

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de l'actualisation tarifaire des repas cantine 2021/2022, en anticipation sur la Loi Egalim :

Prix HT 2020 : 2,88 € (3,04 € TTC) : facturé actuellement aux parents : 3 €

Prix HT 2021 : 2,91 € (3,07 € TTC)

Le Maire propose de facturer le repas aux parents : 3,10 €

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents DECIDE de facturer aux parents le repas de la cantine 3,10 € à compter du 02/01/2022, sous réserve de la possibilité de la mise en place dans le logiciel cantine.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

JF BORIE,